

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2026

Le dix mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le quatre mars deux mille vingt-six.
Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le quatre mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : JY Marin, D. Glowiak, F. Gervaisot, G. Vincenot, G. Delorme, AM Steinbach, A. Voinchet, F. Pfluger, B. Jaquet, M. Heilmer, M. Puissant, O. Rimbart, L. Hispart, L. Ligier, T. Grosjean.

Absent : Philippe Guillaume.

Pouvoirs :

L. Front a donné pouvoir à B. Jaquet.

D. Poulin a donné pouvoir à AM Steinbach.

M. Dhaine a donné pouvoir à F. Gervaisot.

Francine Pfluger a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28/01/2026 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 260310-01 : DENOMINATION D'UNE ADRESSE A SAINTE-LIVIERE – CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Considérant qu'une habitation actuellement en construction à Sainte-Livière sur les parcelles 950 YB 23 YB24 et YB 33 – Chemin de la Croix Blanche lieudit « Le Pré Humbert » nécessite l'attribution d'une adresse ;
Monsieur le Maire a proposé « 9, chemin de la Croix Blanche » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a adopté la dénomination « 9, chemin de la Croix Blanche ».

N°260310-02 : RENOUELEMENT SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE DES COLLECTIVITES EN HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL ET EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES POUR UNE COLLECTIVITE AFFILIEE AU CENTRE DE GESTION

Vu la convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques signée entre le centre de gestion de la Haute-Marne et la collectivité échue en janvier 2024 ;

Monsieur le Maire a proposé au conseil de l'autoriser à signer la nouvelle convention qui prendra effet le 11/03/2026 et sera annexée à la délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention initiale d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques ; a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération.

N° 260310-03 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – BUDGET COMMUNE

Madame Heilmer Mélanie a présenté les réalisations de l'année 2025 ;

Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Mélanie Heilmer, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 14 votes « pour », a approuvé le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

N° 260310-04 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – BUDGET LOTISSEMENT

Madame Heilmer Mélanie a présenté les réalisations de l'année 2025 ;

Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Mélanie Heilmer, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 14 votes « pour », a approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement.

N° 260310-05 : FIXATION DES TAUX d'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Pour l'année 2025, les taux suivants avaient été votés :

- Taxe Foncière (bâti)	44.83%
- Taxe Foncière (non bâti)	24.46 %
- Taxe d'habitation :	8.09 %

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que les bases servant de calcul à l'impôt sont réévaluées tous les ans par l'Etat avec une estimation à +0.8% en 2026.

Monsieur le Maire a proposé de maintenir ces taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 15 votes « pour », a décidé de voter le maintien des taux de référence pour l'année 2026.

N° 260310-06 : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS de l'EXERCICE 2025

Après avoir entendu les réalisations du compte financier unique de l'exercice 2025 et les résultats de l'année :

- Résultat de fonctionnement.....	283 401.53 €
- Résultat d'investissement.....	240 764.62 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 avec reports des exercices précédents fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	711 769.21 €
- un déficit d'investissement de	-188 592.66 €

Des restes à réaliser en investissement de :

- Dépenses.....	- 33 711.86 €
- Recettes.....	273 198.62 €

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à 3 abstentions et 15 votes « pour » a décidé d'affecter les résultats au Budget Primitif 2026 comme suit :

. au compte 002 Résultat de fonctionnement (excédent) reporté pour.....	711 769.21 €
. au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour.....	0.00 €
. au compte 001 Résultat d'investissement (déficit) reporté pour.....	-188 592.66 €

N° 260310-07 : BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 abstentions et 15 votes « pour », a adopté le budget primitif communal de l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	3 262 145.50	3 262 145.50
Section INVESTISSEMENT	4 576 545.66	4 576 545.66

N° 260310-08 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS de l'EXERCICE 2025

Après avoir entendu les réalisations du compte financier unique de l'exercice 2025 et les résultats de l'année :

- Résultat de fonctionnement..... 634 648.27 €
- Résultat d'investissement.....-834 172.48 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 avec report des années précédentes fait apparaître,

- un excédent de fonctionnement de637 836.93 €
- un déficit d'investissement de - 988 901.16 €

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à 3 abstentions et 15 votes « pour », a décidé d'affecter les résultats au Budget Primitif 2026 lotissement comme suit :

- . au compte 002 Résultat de fonctionnement (excédent) reporté pour.....637 836.93 €
- . au compte 001 Résultat d'investissement (déficit) reporté pour..... -988 901.16 €

N° 260310-09 : BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont exposé le contenu du budget lotissement en résumant les orientations générales pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le budget primitif du budget annexe lotissement de l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	2 659 018.47	2 659 018.47
Section INVESTISSEMENT	2 811 275.34	2 811 275.34

AFFAIRES DIVERSES

Cérémonie du 19 mars : Monsieur le Maire rappelle que la commémoration aura lieu Place Pelletier à 18h30.

Tours de gardes du scrutin de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2026 : Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote est situé au complexe Michel Marin, Maison des associations, 17 rue d'Ambrières. Les conseillers et administrés disponibles dans les 3 villages ont donné leur créneau et le tableau leur sera communiqué.

La réunion d'élection du Maire qui doit se tenir entre le vendredi 20/03 et le dimanche 22/03 est fixée au vendredi 20/03 à 18h30.

Piste cyclable : la liaison entre la route du Der à Eclaron et le camping des Sources du Lac est en cours d'aménagement.

Recrutement agents saisonniers : 2 agents vont être recrutés pour l'entretien des espaces verts pendant la haute saison.

Problème des déjections canines : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souvent interpellé sur les déjections canines sur les trottoirs et autres espaces publics. Une réflexion est nécessaire.

Distribution de cabas pour les déchets papiers et verres : le SMICTOM a distribué aux Mairies des sacs réutilisables à destination des habitants. Les services communaux les distribueront prochainement. 2 containers à papier (bacs bleus) ont été ajoutés : 1 à Sainte-Livière à la Fosse du Moulin (sera installé prochainement) et 1 à Eclaron dans la cour de la maison des associations (déjà en place).

Sécurisation de la traversée de Sainte-Livière : les travaux sont terminés, la réception aura lieu prochainement.

Réfection de la Route de la Brèche : il reste de petits aménagements qui seront faits aux beaux jours mais les travaux sont quasiment terminés.

Pumptrack : les travaux de terrassement ont débuté.

Sentier nature : l'adjudication du marché pour les travaux est prévue début avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h35.